



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Extension du bénéfice de MaPrimeRénov' aux locataires

Question écrite n° 3569

Texte de la question

Mme Florence Lasserre interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur les raisons pour lesquelles les aides de rénovation énergétique du cadre bâti ne sont disponibles uniquement au profit des propriétaires, que ces derniers habitent leur bien immobilier ou qu'ils le louent. Alors que le pays a fait de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité pour en finir avec les passoires thermiques et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, MaPrimeRénov' est ouverte aux seuls propriétaires et donc à l'exclusion des locataires. Pourtant étendre le champ des personnes éligibles favoriserait le nombre de gestes réalisés en faveur de l'environnement, même dans des cas où le propriétaire ne pourrait pas prétendre au bénéfice de MaPrimeRénov' au regard de ses revenus et serait donc peu enclin à engager des travaux de rénovation énergétique sur un logement qu'il n'habite pas. Aussi elle lui demande si des réflexions sont en cours afin d'étendre le bénéfice de MaPrimeRénov' aux locataires.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Lasserre](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3569

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5781

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)